

01 L'école maternelle _____ _____ dès trois ans pour tous _____

⇒ Annoncé par le président de la République en mars 2018, l'abaissement de l'instruction obligatoire à trois ans est instauré en cette rentrée grâce à la loi « Pour une École de la confiance » promulguée le 28 juillet 2019. En effet, c'est entre 3 et 6 ans qu'il est possible de lutter efficacement contre l'inégalité devant le langage et de susciter le plaisir d'apprendre.

→ L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE À TROIS ANS, CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

Obligation d'instruction : à partir de la rentrée 2019, tous les enfants âgés de 3, 4 et 5 ans doivent désormais être inscrits dans une école ou une classe maternelle, publique ou privée, sauf si leurs parents ou responsables légaux déclarent qu'ils l'instruisent ou le font instruire dans la famille. Dans ce cas, des contrôles seront réalisés par les autorités compétentes afin de s'assurer que l'obligation d'instruction est bien respectée.

Assiduité : l'obligation d'instruction entraîne une obligation d'assiduité durant les horaires de classe. La loi Pour une École de la confiance prévoit toutefois que cette obligation peut être assouplie pour un enfant de petite section d'école maternelle, si les personnes responsables de l'enfant le demandent.

Scolarisation dans les jardins d'enfants : l'article 18 de la loi autorise, à titre transitoire, l'instruction d'un enfant de 3 à 6 ans dans un jardin d'enfants, pendant 5 ans, c'est-à-dire jusqu'à la rentrée 2024.



ÉLÈVES EN MATERNELLE DANS L'ACADÉMIE DE STRASBOURG (ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019)

63 493 élèves en maternelle (public)

1 985 élèves en maternelle (privé sous contrat)

→ L'ÉCOLE DU LANGAGE

L'école maternelle joue un rôle crucial dans le développement des jeunes enfants : elle est à la fois le tremplin vers la réussite, le foyer de l'épanouissement des élèves et le creuset de la réduction des inégalités sociales.

L'apprentissage d'un vocabulaire précis et des structures de la langue est donc la priorité de l'école maternelle.

→ RENFORCER LE SUIVI MÉDICAL DES ENFANTS

L'abaissement de l'instruction obligatoire à trois ans permet de garantir à tous les enfants une visite médicale réalisée à l'école, afin de faire un bilan complet, pour s'assurer que l'enfant voit et entend bien, et qu'il est dans de bonnes conditions d'apprentissage.